

CR Commission Blanchet en visioconférence

Mardi 01 février 2022 – 18h

Ordre du jour : point suite à l'annonce ministérielle du 28 janvier concernant les mesures portant sur les épreuves des examens

ID-Fo était représenté par Iphigénie DE MORO et Sylvain LETHEUX

1. Rappel des aménagements des épreuves qui ont été annoncés

- Report des épreuves des enseignements de spécialité des 14, 15 et 16 mars au 11, 12 et 13 mai
- Suspension pour la session 2022 des attestations de langues vivantes
- Possibilité pour les CCF d'EPS de conserver deux notes sur les trois
- Réduction du nombre de textes pour les épreuves anticipées de français

2. Point sur le calendrier

- Les 09 et 10 mai seront consacrés aux révisions pour les épreuves des enseignements de spécialité : les cours des niveaux de 2GT et 1ERE devront être aménagés étant donné que les enseignants de spécialité seront mobilisés pour ces révisions
- Les élèves des niveaux de 2GT et 1ERE seront libérés de cours les 11, 12 et 13 mai
- La semaine du 16 au 20 mai : une vigilance sera de mise pour permettre les entretiens et les concours dans le cadre du recrutement Parcoursup

3. Points de vigilance et d'inquiétude soulevés par les représentants des organisations syndicales

- Les conséquences de la non prise en compte des résultats des épreuves de spécialité dans Parcoursup
- Chevauchement du nouveau calendrier avec les examens post bac, l'accueil des examens du DELF prévu le 12 mai...
- Temps de préparation du grand oral réduit
- Problématique de l'intégration d'une certification complémentaire de mathématiques dans Parcoursup
- Question sur le calendrier des épreuves de remplacement, des épreuves ABIBAC et sections internationales
- Quid de l'organisation en établissement des 9 au 10 mai
- Demande d'une communication officielle de la part du Rectorat en destination des familles et des élèves sur les aménagements des épreuves

4. Éléments de réponse apportés

- Les évaluations spécifiques mention européenne et internationale sont maintenues les 31 mai et 1er juin
- Les épreuves de remplacement auront lieu entre le 13 mai et le 14 juin pour garantir des résultats permettant la poursuite d'études des candidats
- La remontée LSL est fixée au 14 juin
- Précisions sur les aménagements des sujets des enseignements de spécialité : il s'agit de différents questionnements dans un même sujet mais pas différents sujets. Ces sujets à tiroirs étaient une forte demande des élèves du CAVL
- L'organisation des 9 et 10 mai est en questionnement : il pourrait être possible que les élèves de 2GT soient en immersion en entreprise sur cette période
- Des décisions et des calendriers sont encore en attente
- Une communication est nécessaire de la part du corps des inspecteurs vis-à-vis des enseignants concernant les attendus sur la période de mars à mai pour éviter le bachotage
- Une communication vis-à-vis des élèves et des familles, relayée via l'ENT, a été demandée par le ministre. Le rectorat fera une proposition de communication pour les établissements qui n'aurait pas encore transmis l'information
- Nécessité de réunir les représentants des parents dans les établissements pour les informer et garantir la diffusion de l'information
- Les examens du DELF pourront être maintenus dans les lycées professionnels ou déplacés en totalité au collège
- Le grand oral est préparé sur l'ensemble de l'année scolaire, un point sera fait avec les inspecteurs pour communiquer avec les enseignants
- Le calendrier des épreuves des cordées de la réussite sera revu
- A ce jour, aucune décision quant à l'application du dispositif sanitaire dans l'organisation des salles d'examens

Les chefs d'établissement seront réunis par la DEC au retour des congés pour évoquer les points de calendriers.